



COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 juin 2018
Délibération n°4

L'An deux mille dix-huit le vingt-sept juin à 20H30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-deux juin s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Jean CONREAUX, Maire

Nombre de membres en exercice : 23

Etaient présents : ETIENNE Robert - MOUTIER Gérard - REYMOND Andrée - GARNIER Martine - VALBON François - SEMIOND Gérard - SEMIOND Philippe - CLOUET Jean-Michel - DUSSOL Mélanie - PRAT Eric - CRUMIERE François - DE CLINCHAMPS Patrice

Absents excusés : BROUMAUULT Olivier - CARPENTIER Sandrine - SIAD Franck - MOULINOX Philippe - GRANET Alice - SEMIOND Elodie - MOUGIN Rémi - CLERET DE LANGAVANT Maixent

Procurations : JEANNE Alain à CONREAUX Jean - PAUL Jean-Lin à ETIENNE Robert

Madame REYMOND Andrée a été nommée secrétaire.

OBJET : REORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE VALLOUISE

Monsieur le maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la réflexion portant sur la réorganisation des services de l'Office du Tourisme Intercommunal, la commune historique de Vallouise puis à la suite la commune de Vallouise-Pelvoux se sont portées candidates pour accueillir le siège administratif de l'Office du Tourisme Intercommunal.

Monsieur le maire rappelle par ailleurs que dans le même temps, la commune de Vallouise-Pelvoux a mené conjointement une réflexion sur les modalités de réorganisation des services municipaux au sein des deux communes historiques.

Monsieur le maire rappelle enfin que depuis plusieurs années, les services de la Poste ont régulièrement sollicité la commune historique de Vallouise, afin d'obtenir son agrément pour transformer le bureau de Poste en Agence Postale Intercommunale, l'activité de ce bureau de Poste ne justifiant pas son maintien en tant que tel.

Monsieur le maire indique qu'à ce titre, le conseil municipal a adopté le 20 décembre 2017 une délibération de principe, par laquelle la commune proposait la mise à disposition des locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise et du bureau de Poste, en vue d'y implanter le siège de l'Office Intercommunal du Tourisme du Pays des Ecrins et un point d'informations touristiques.

Monsieur le maire expose qu'à l'issue des réflexions menées conjointement pas ces différents acteurs, une organisation d'ensemble de ces services publics a été arrêtée, et conduirait à :

- La mise en place d'une Agence Postale Intercommunale, d'un point accueil collectivités (mairie et communauté de communes) et d'un point d'informations touristiques dans les locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise ;
- La mise en place du siège administratif de l'Office du Tourisme Intercommunal au sein des locaux actuels du bureau de Poste ;

- La mise en place d'un « Espace FREINET » au sein des locaux actuels du point d'informations touristiques de Vallouise.

Au terme des échanges menés avec les responsables de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et avec les responsables de La Poste, monsieur le maire propose donc au conseil :

- de prendre acte de la volonté de La Poste de mutualiser les services postaux avec un autre service au public et de valider la transformation de l'actuel bureau de poste en Agence Postale Intercommunale. Celle-ci sera gérée par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et localisée dans les locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise. La date prévisionnelle de ce changement est proposée au 30 mars 2019 ;
- de prendre acte de la volonté de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins d'implanter le siège administratif de l'Office du Tourisme Intercommunal au sein des locaux actuels du bureau de Poste, et de valider ce changement d'affectation ;
- de prendre acte de la volonté de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et de la commune de Vallouise-Pelvoux d'implanter un point accueil collectivités (mairie et communauté de communes) et un point d'informations touristiques dans les locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise, et de valider ce changement d'affectation ;

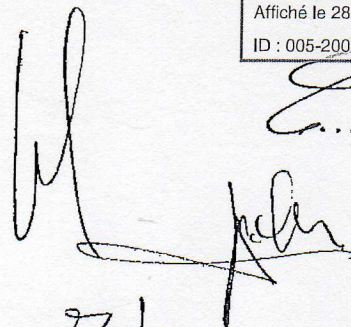
Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

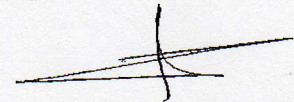
- **Approuve** l'exposé du Maire ;
- **Prend acte** de la volonté de La Poste de mutualiser les services postaux avec un autre service au public et valide la transformation de l'actuel bureau de poste en Agence Postale Intercommunale. Celle-ci sera gérée par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et localisée dans les locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise. La date prévisionnelle de ce changement est proposée au 30 mars 2019 ;
- **Prend acte** de la volonté de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins d'implanter le siège administratif de l'Office du Tourisme Intercommunal au sein des locaux actuels du bureau de Poste, et précise que les modalités de mise à disposition de ces locaux devront faire l'objet d'une convention négociée entre les parties ;
- **Prend acte** de la volonté de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins d'implanter un point accueil collectivités (mairie et communauté de communes) et un point d'informations touristiques dans les locaux actuels de la mairie annexe de Vallouise, et précise que les modalités de mise à disposition de ces locaux devront faire l'objet d'une convention négociée entre les parties ;
- Autorise le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette nouvelle organisation et à ces changements d'affectation

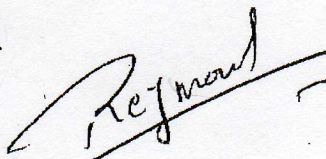
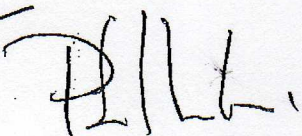
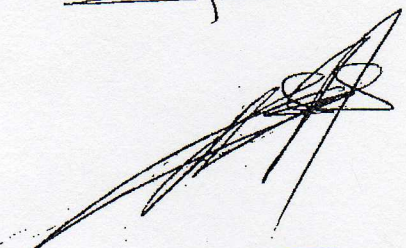
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 27/06/2018
Reçu en préfecture le 27/06/2018
Affiché le 28/06/2018 20:56
ID : 005-200064657-20180627-DCM270618_4-DE






Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales